

Vaccination. L'Agence régionale de santé met en place des équipes mobiles pour les collèges et lycées

Les 12-17 ans sont plutôt bons élèves

À LA VEILLE de la rentrée scolaire, 60,3 % des jeunes Normands de 12 à 17 ans ont déjà reçu leur première dose de vaccin. Thomas Deroche, le directeur de l'Agence régionale de santé, a précisé hier que ce taux de vaccination est de 51,4 % pour les 12-14 ans et 69,2 % pour les 15-17 ans.

Cette vaccination leur est ouverte depuis la mi-juin et ces chiffres rapprochent du taux de vaccination encore plus élevé des 18-24 ans...

Contaminations à la baisse en Normandie

« La vaccination est un outil de protection », insiste-t-il. Globalement, 81 % de la population normande de plus de 12 ans a reçu au moins une dose de vaccin. Et dans une quatrième vague de contamination de la Covid-19, avec un variant Delta majoritaire et très contagieux, la situation épidémique semble se présenter d'une manière plus favorable en Normandie.

432 personnes sont actuellement hospitalisées en Normandie, dont 41 % de moins de 60 ans, et 66 personnes sont dans un service de réanimation. Dans la Manche, elles sont 68, dont 9 en réanimation. « Au plus fort de l'épidémie, au printemps 2021, on a comptabilisé jusqu'à 330 patients en réanimation », rappelle Thomas Deroche.

Le taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de personnes testées positives sur une semaine, est de 90 pour 100 000 en Normandie, contre 180 au niveau national. « Ce taux baisse dans les cinq départements (-19 % d'une semaine pour l'autre), le taux le plus bas étant celui de la Manche avec 61,5 %. »

L'ARS entend donc, en cette période de rentrée, renforcer les dispositifs facilitant la vaccination. En particulier vis-à-vis du public scolaire.

Maintenir les cours en présentiel

« Partout la rentrée va se dérouler en présentiel », souligne la rectrice de l'académie de Normandie, Christine Gavani-Chevet. Si 90 % des personnels de l'Éducation nationale

sont vaccinés, les gestes barrières restent de mise, le masque est obligatoire à partir du cours préparatoire, le brassage par niveau toujours limité, seules les activités sportives de contact étant encore suspendues en salle.

La rectrice insiste sur les opérations de vaccination qui vont être mises en place, dès ce vendredi, dans le second degré, et s'intensifier la semaine prochaine. Dans la Manche, c'est dans le Saint-Lois que seront réalisés les premiers tests, dès la semaine prochaine.

Des équipes mobiles, avec des infirmiers libéraux et des pompiers, vont effectuer ces vaccinations dans les établissements scolaires. Des créneaux vont également être dégagés dans les centres de vaccination, s'ils se trouvent à proximité des établissements.

Pass sanitaire pour la piscine ?

« Le mode de vaccination dépendra en fait de la taille des établissements, plus ou moins 500 élèves, et de la proximité d'un centre de vaccination. Les collectivités, la région notamment, ont été sollicitées et vont mettre à disposition des bus », explique Christine Gavani-Chevet.

Des messages de sensibilisation et de pédagogie ont déjà été adressés aux chefs d'établissement et aux parents, cette vaccination se faisant sur la base du volontariat des élèves et des familles. « La vaccination n'est pas obligatoire, mais nous sommes soumis aux règles des établissements qui accueillent les élèves pour certaines activités. Le pass sanitaire peut être obligatoire pour certaines activités comme la piscine, si les créneaux sont partagés avec d'autres publics », précise-t-elle. Même chose pour les stages que seraient amenés à faire les élèves des lycées professionnels.

Jean LAVALLEY



La vaccination est ouverte depuis la mi-juin aux 12-17 ans. 60 % d'entre eux ont déjà reçu une première dose.